



Agressions morale et physique

Par **MARTIN06**, le **21/08/2008** à **15:37**

Bonjour.

Embauchée en avril 2007 par une agence immobilière en tant que vrp locations, payée à la comm.

A partir d'octobre-novembre 2007, mes **dossiers étaient très souvent refusés pour des motifs assez "légers"**. Financièrement de + en + difficile et après avoir consulté mon médecin plusieurs fois pour crises d'angoisse, il m'a donné un traitement et mis en arrêt maladie à la mi-décembre pour 15 jours, renouvelé encore quinze jours.

A mon retour, le poste était pourvu par quelqu'un d'autre et j'ai été mise "au placard" durant quelques jours.

Mon directeur m'a convoqué en me disant qu'il envisageait mon licenciement car plus de confiance. **Le rendez-vous était prévu le 29 janvier, mais a été avancé au 28 janvier (verbalement). Déjà, est-ce légal ? Y-a-t-il non respect procédure de licenciement ?**

Durant le préavis de licenciement, j'ai eu à gérer la location de quelques biens, mais je ne pouvais pas sortir de l'agence ! Difficile !

Ma direction m'a enlevé des heures sur ma paye car je n'étais pas présente à l'agence et en date du 15 février, mon directeur m'a laissé un message sur mon portable, alors que j'étais en visite, en indiquant qu'il souhaitait que je sois à l'agence à partir du lundi suivant car la standardiste serait absente et que de toute façon "je n'étais bonne qu'à ça !". Retour à l'agence, message sur portable et rappel de sa part avec **miriade d'injures** en indiquant qu'il arrivait.

Il a repris mon contrat de travail disant que je devais faire tout ce qu'il me demandait. Le ton est monté et j'ai cru bon appeler un ami gendarme afin qu'il vienne me chercher car j'avais très peur.

Sur ce mon directeur a refermé mon téléphone à clapet sur ma main et m'a poussé par les épaules violemment vers marches entre son bureau et couloir.

Je suis allée porter plainte à la police nationale et aux urgences de l'hôpital le lendemain car j'avais un hématome et mal à la main.

En accident du travail jusqu'à la fin de mon préavis de licenciement, celui-ci n'a pas été reconnu car mon patron a nié les faits et que c'est ma parole contre la sienne.
Mon chèque de solde de tout compte m'a été versé fin avril avec salaire de mars (deux mois sans revenus) et frais bancaires élevés.
Je souhaite faire intervenir tribunal des prud'hommes car par principe je veux que le statut d'accident du travail soit bel et bien reconnu, également que les heures qui m'ont été retirées me soient payées, ainsi que les frais bancaires.
Merci pour vos conseils.